



Espace de Solidarité

Grand-Rue 16 - 2400 Le Locle

Email : solidaires.lelocle@gmail.com

Tél : +41 32 920 39 83

Charte du bénévole

Qui sommes-nous

Créé en 2014, l'Espace de Solidarité loclois est une association sans but lucratif animée uniquement par des bénévoles.

Cet espace, sis à Grand-Rue 16 au Locle, met à disposition de la population un lieu d'accueil et de partage, s'efforçant de favoriser l'intégration sociale.

Cette structure s'adresse avant tout aux personnes vivant une situation précaire, conséquence de difficultés d'ordre social, d'intégration ou autre.

Elle favorise l'écoute et le partage nécessaires ainsi que l'établissement de démarches actives, qu'elles soient administratives ou d'ordre privées.

De plus, elle offre une plate-forme d'orientation auprès des entités compétentes.

Objectifs

Le but de l'association est de répondre, du moins dans la mesure du possible, à des demandes de toute personne en situation précaire qui ne sait pas à qui les adresser ou qui n'ose peut-être pas le faire.

Il ne s'agit évidemment pas d'empiéter sur l'action des associations existantes, mais de proposer un espace où prédominent l'entraide et la solidarité en ville du Locle.

Domaines d'activité

- Accueil, écoute et partage.
- Mise à disposition d'un cyberspace.
- Accompagnement et soutien aux démarches administratives à but social.
- Rédaction ou corédaction d'un texte.
- Orientation vers des entités compétentes (associations, organisations professionnelles et services administratifs).

L'association s'engage à :

- Considérer l'engagement bénévole comme un acte librement consenti et à le valoriser
- Accueillir chaque bénévole en facilitant son intégration dans l'équipe
- Lui donner une information claire sur l'organisation, ses objectifs et son fonctionnement
- Lui proposer une activité qui lui convienne en accord avec ses capacités et ses attentes
- Assurer sa formation et son accompagnement
- Rembourser les frais effectifs en lien avec l'activité
- S'arranger avec lui sur la manière de mettre fin à l'engagement
- Établir une attestation pour l'activité bénévole effectuée

Le bénévole s'engage à :

- Accompagner la personne suivie avec respect et sans porter de jugement sur elle
- Respecter le devoir de discrétion dans l'exercice de sa fonction et après cessation de son activité
- Assurer avec régularité l'activité choisie
- Collaborer avec les autres bénévoles ainsi qu'avec les membres du comité dans un esprit de compréhension mutuelle
- Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association
- Au besoin, effectuer une période d'essai définie avec l'association
- Prévenir en cas d'empêchement ou de cessation de l'activité